

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00310

Numéro SIREN : 353 176 647

Nom ou dénomination : FINANCIERE MSO

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 5658

19 DEC. 2023

N° 2050-SD 2023

①

BILAN - ACTIF



Désignation de l'entreprise : FINANCIERE MSO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 1825 ROUTE DU NORD 82000 MONTAUBAN

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 5 3 1 7 6 6 4 7 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le.		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC			
		Frais d'établissement *	CX	CQ		
		Frais de développement *	AF	AG		
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
		Fonds commercial (1)	AJ	AK		
		Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO			
		Terrains	AP	AQ	459 761	517 223
		Constructions	976 983			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	39 150	AU	31 680	7 470
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	6 908 970		CV	381 705	6 527 265	
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	10 768		BH	BI	10 768	
	TOTAL (II)	7 935 871	BK	873 145	7 062 726	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM			
		Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
		En cours de production de biens	BP	BQ		
		En cours de production de services	BR	BS		
		Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	CRÉANCES	Marchandises	BV	BW		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	859 919	859 919
		Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	30 000	10 364 954
		Autres créances (3)	10 394 954	CB		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CE	CF			
	Disponibilités	15 095	CG	15 095		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	11 269 968	CJ	30 000	11 239 968	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	19 205 839	CO	903 145	18 302 693	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		FINANCIERE MSO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 429 408)	DA		429 408	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		470 611	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		50 001	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		794 218	
	Report à nouveau	DH		3 041 321	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		564 486	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
			DL		5 350 045
			TOTAL (I)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			
			TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			
			TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		6 513 793	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		4 173 620	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 155 353	
	Dettes fiscales et sociales	DY		600 332	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		509 549	
Compte régul.	EB				
			Produits constatés d'avance (4)		
		EC		12 952 648	
			TOTAL (IV)		
		ED			
			Ecart de conversion passif * (V)		
		EE		18 302 693	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		8 981 795		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 042 011		

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : FINANCIERE MSO					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	923 234	FH	FI 923 234	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	923 234	FK	FL 923 234	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 511 530	
	Autres produits (1) (11)				FQ 3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 1 434 767
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 20 616	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 413 632	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 38 960	
	Salaires et traitements*				FY 472 282	
	Charges sociales (10)				FZ 330 745	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA 60 824
		- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 66 605	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 1 403 664	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 31 102	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 1 054 810	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 13 087	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP 1 067 897	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 190 586	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU 190 586	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 877 311	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 908 413	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		FINANCIERE MSO		Néant <input type="checkbox"/> *					
				Exercice N					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB						
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 125					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	306 390					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	307 515					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(307 515)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ						
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	36 412					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 502 663					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 938 177					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	564 486					
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO					
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	78 446				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG					
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP					
		- Crédit - bail immobilier		HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	1 066 881				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	88 867				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX					
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD					
	(9)	Dont transferts de charges		A1	511 530				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3						
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4						
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6					
			obligatoires	A9					
			dont cotisations facultatives Madelin		A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N					
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
				Abandon de créance Autos Service Montayral			30 000		
				Abandon de créance Macard			66 390		
				Abandon de créance Autos Service Foulayronnes			50 000		
				Abandon de créance ASCM			160 000		
amendes			1 125						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N					
				Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

L'exercice clôturé au 31/12/22 présente un montant total du bilan de 18 302 693 €
et dégage un résultat de 564 486 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/22 au 31/12/22
contre une durée de 12 mois l'exercice précédent.

I. Faits majeurs de l'exercice :

Suite à l'acquisition de sa filiale SOLA (Sud Ouest Location Automobiles SAS), la Financière MSO a au cours de l'exercice augmenté son actif, de la valeur des titres d'un montant de 20 000 euros.

La crise de pénurie de semi-conducteurs, a encore fortement contraint la production de véhicules neufs sur l'année 2022. Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement supplémentaire qui a complexifié encore plus certains approvisionnements et rajouté des délais supplémentaires de fabrication.

S'en suit des difficultés logistiques sur le marché français au semestre 2 qui ont généré de gros retards dans l'acheminement des véhicules mettant les concessionnaires dans des situations de tension en trésorerie sur la fin d'année.

Le marché de l'occasion est aussi en retrait en volumes par manque de véhicules mais présente malgré tout d'importants potentiels de rentabilité.

Le marché de l'après-vente et des pièces de rechange est soutenu car les clients ont conservé leurs véhicules et les réparent ; aussi certains acteurs locaux ont arrêté leurs activités suite aux différentes difficultés conjoncturelles.

Nous avons entamé en 2022 un développement vers d'autres types de mobilités en :

- Créant la société de location SOLA dans le but de développer la location courte durée avec le panneau UCAR, dont la mise en place sera effective en 2023
- Signant les contrats OXYGO, devenant ainsi à partir de 2023 distributeurs de scooters électriques de cette marque pour les départements 82 et 47.

Nous poursuivons notre stratégie multimarques avec l'arrivée de nouvelles marques OPEL à Agen et des représentations STELLANTIS aux nouvelles normes : moins de superficie allouée par marque et la possibilité d'intégrer plusieurs marques sur un même bâtiment ; permettant ainsi de favoriser de meilleures rentabilités.

Abandons de créance

Un abandon de créance avec retour à meilleure fortune, au profit de la SA MACARD a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour un montant de 66 390 euros afin de soutenir financièrement cette filiale.

Un abandon de créance avec retour à meilleure fortune, au profit de la SAS ASCM a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour un montant de 160 000 euros afin de soutenir financièrement cette filiale.

Un abandon de créance avec retour à meilleure fortune, au profit de la SARL Autos Services Foulayronnes a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour un montant de 50 000 euros afin de soutenir financièrement cette filiale.

Un abandon de créance avec retour à meilleure fortune, au profit de la SARL Autos Services Montayral a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour un montant de 30 000 euros afin de soutenir financièrement cette filiale.

L'abandon de créance avec retour à meilleure fortune à échéance du 31/12/2022 au profit de la société Autos Services Foulayronnes pour un montant de 31 000 euros a été définitivement abandonné sur l'exercice 2022 du fait de l'arrivée au terme de l'échéance.

L'abandon de créance avec retour à meilleure fortune à échéance du 31/12/2022 au profit de la société Autos Services Montayral pour un montant de 14 000 euros a été définitivement abandonné sur l'exercice 2022 du fait de l'arrivée au terme de l'échéance.

II. Les règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et présentés conformément à la réglementation française en vigueur et suivant des conventions dites règles et méthodes comptables appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et auxquels s'ajoutent les nouvelles règles comptables 2015-6 :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III. IMMOBILISATIONS :**1/ Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilité :

- Agencements et aménagements des constructions	entre 5 et 10 ans
- Installations techniques	entre 5 et 10 ans
- Matériel et outillage industrie	entre 5 et 10 ans
- Matériel de transport	entre 3 et 5 ans
- Matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique	entre 2 et 5 ans

2/ Immobilisations financières :**Titres de participation, autres titres immobilisés**

La valeur brute de ces titres est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des titres est constituée. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de l'actif net de la société concernée réestimée en fonction de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

IV. ENREGISTREMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS :

Ceux-ci sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis sans que des dispositions très spécifiques à notre société soient précisées.

V. CREANCES :

Les créances douteuses sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chacune des créances concernées.

VI. PROVISION POUR CONGES PAYES :

La société a opté pour le régime de déduction de la provision pour congés payés constituée à la clôture de l'exercice (article 39-1, 1 bis A1.1er du CGI)

VII. ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Aucune provision n'est constituée. Les indemnités de départ à la retraite sont versées par la caisse IRPAUTO.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	976 983		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	37 270		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 880		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 016 133		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 888 970		20 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	10 752		16
TOTAL immobilisations financières :	6 899 722		20 016
TOTAL GÉNÉRAL	7 915 855		20 016

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dével.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			976 983	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			37 270	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 880	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			1 016 133	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			6 908 970	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			10 768	
TOTAL immobilisations financières :			6 919 738	
TOTAL GÉNÉRAL			7 935 871	

Autres immobilisations financières :

Sont inscrits sous cette rubrique les montants suivants :

Dépôts et cautionnements :	- Total carburant	1 083.96 €
	- Factor CICE	9 683.89 €

TOTAL GENERAL 10 767.85 €

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab., de recherche et dévelop. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :				
	402 290	57 470		459 761
	27 912	2 978		30 890
	414	376		790
	430 616	60 824		491 440
TOTAL GÉNÉRAL	430 616	60 824		491 440

Liste des Filiales et Participations

Période du 01/01/22 au 31/12/2022

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Montant net Participation	Date de clôture	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
SA MACARD	1 447 932	31-déc	5 555 828	98,20%	144 617
SAS MACARD 47	1 700 310	31-déc	3 523 148	100,00%	529 863
SAS JVM AUTOMOBILES	1 100 000	31-déc	128 265	100,00%	89 968
SCI SYNERGIE	500 000	31-déc	1 485 093	20,00%	216 774
SCI BIGOT IMMO	28 322	31-déc	23 968	99,99%	13 968
SAS SOPRA	1 050 000	31-déc	3 968 033	100,00%	731 456
SARL A.S.MONTAYRAL	7 600	31-déc	4 625	100,00%	(2342)
SARL A.S.ALBASUD	72 250	31-déc	105 881	85,00%	46 340
SARL A.S.NEGREPELISSE	19 490	31-déc	186 768	100,00%	22 877
SARL A.S.FOULAYRONNES	36 990	31-déc	15 255	85,00%	(1993)
SCI LE TUC	14 940	31-déc	88 283	98,00%	71 758
SCI LOIN DU BRUIT	74 021	31-déc	312 355	99,99%	(1842)
SAS MOISSAC AUTOS -ASCM	236 966	31-déc	27 023	100,00%	2 152
SAS AUTOS SETAM 82	600 000	31-déc	443 374	100,00%	39 926
SAS SOLA	20 000	31-déc	20 000	100,00%	N/A

TOTAL 6 908 821

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est déterminée en prenant en compte les capitaux propres de chacune des filiales et de leur perspectives de rentabilité.

Aucune dépréciation des titres de participation supplémentaire n'a été constatée sur l'exercice,

Les titres de la filiale JVM AUTOMOBILES ont été dépréciés de 374 105 euros au 31 décembre 2022 (172 323 sur 2012, 97 677 sur 2013 et 104 105 sur 2014).

Les titres de la filiale AS MONTAYRAL ont été dépréciés de 7 600 euros au 31 décembre 2022 (7 600 sur 2013).

État des Échéances des Créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 768		10 768
TOTAL de l'actif immobilisé :	10 768		10 768
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	859 919	859 919	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	322 796	322 796	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	24 952	24 952	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	10 047 206	10 047 206	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	11 254 873	11 254 873	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	11 265 641	11 254 873	10 768

Les autres créances pour un montant de 10 394 954,00 euros correspondent principalement aux avances accordées à nos filiales pour un montant total de 9 533 816 euros.

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR	Montant N	Montant N-1
Créances clients et comptes rattachés	399 316	506
Personnel		
Organismes sociaux		
État produit à recevoir		310
Divers, produits à recevoir		
Autres créances (Int/CC à recevoir)	137 218	23 688
Disponibilités (Int courur à recevoir)		
TOTAL	536 534	24 504

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

BILAN PASSIF

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Composition du Capital Social

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions composant le capital social.	26 838	16 €uros

Variation de la situation nette :

	Solde au 31/12/22 avant affectation	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		Résultat N	Solde au 31/12/22 après affectation
		Augmentations	Diminutions		
CAPITAL	429 408				429 408
PRIME D'EMISSION	470 611				470 611
RESERVE LEGALE	50 001				50 001
RESERVE REGLEMENTEE					
AUTRES RESERVES	1 008 922		214 704		794 218
RAN		3 041 321			3 041 321
RESULTAT N				564 486	564 486
SITUATION NETTE	1 958 942	3 041 321	214 704	564 486	5 350 045
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE			80 514		

Provisions Inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour grosses réparations Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	381 705 30 000			381 705 30 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	411 705			411 705
	411 705			411 705

État des Échéances des Dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 042 011	1 042 011		
- à plus d' 1 an à l'origine	5 471 782	1 500 929	3 660 436	310 418
Emprunts et dettes financières divers	42 600	42 600		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 155 353	1 155 353		
Personnel et comptes rattachés	109 532	109 532		
Sécurité sociale et autres organismes	135 116	135 116		
Impôts sur les bénéfices	251 037	251 037		
Taxe sur la valeur ajoutée	95 414	95 414		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 232	9 232		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 131 020	4 131 020		
Autres dettes	509 549	509 549		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	12 952 648	8 981 795	3 660 436	310 418

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	N	N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 375	6 270
Emprunts et dettes financières divers	88 610	19 004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 415	23 525
Dettes fiscales et sociales	179 472	128 367
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer	1 450	
Autres dettes		
TOTAL	292 322	177 167

RESULTAT**Ventilation du Chiffre d'Affaires Net**

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	N	N-1	%
REDEVANCE FILLIALES	825 830	594 916	38,81
LOYER REFACTURES	78 446	75 824	3,46
AUTRES	18 958	-	
TOTAL	923 234	670 740	37,64

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

PRODUITS FINANCIERS	Montant	
revenus des titres de participation	917 592	
revenus sur comptes courants	137 218	
autres produits financiers	13 087	
reprise provision		

TOTAL	1 067 897	
--------------	------------------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	
perte sur créances liées à des participations		
intérêts d'emprunt	84 301	
intérêts sur comptes courants	88 610	
autres charges financières	17 675	

TOTAL	190 586	
--------------	----------------	--

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
produit cession des immobilisations	

TOTAL

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
VNC des immobilisations	
Abandons de créances	306 390
Amendes	1 125

TOTAL**307 515**

Détail des Transferts de Charges

NATURE	Montant
Charges diverses	83 242
Informatique	178 947
Avantage en nature	12 064
Refacturation personnel	237 277
TOTAL	511 530

Effectif Moyen

FINANCIERE MSO

Période du 01/01/22 au 31/12/22

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	

BANQUES	PRIVILEGES DE NANTISSEMENT	Dettes	Capital Restant Dû
PRIVILEGES DONNES			
BPO	Gage	500 000	202 407
SG	Nantissement des titres	300 000	16 005
CA	Nantissement des titres	200 000	55 911
BPO	Gage	300 000	20 301
BPO	Gage	200 000	55 369
SG	Nantissement des titres	100 000	30 260
BPO	Gage	175 000	81 494
SG	Nantissement des titres	175 000	83 306
BPO	Gage	1 000 000	861 391
BPO	Grandes cautions	4 800 000	2 054 348
BC	Nantissement des titres	201 000	47 951
SG	Prêt garanti par l'état	1 200 000	512 948
PRIVILEGES RECUS			
BPO	Caution Hypothécaire (Sci Bigot)	800 000	444 648

ABANDONS DE CREANCES

Société bénéficiaire	Montant de l'abandon	Date de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date échéance clause RMF	Montant remboursé au titre de l'exercice	Montant définitivement abandonné à la clôture de l'exercice	Montant restant à rembourser à la clôture de l'exercice
AS FOULAYRONNES	31 000	31/12/2017	5 ans	31/12/2022	-	31 000	-
AS FOULAYRONNES	200 000	31/12/2021	5 ans	31/12/2026	-	-	200 000
AS FOULAYRONNES	50 000	31/12/2022	5 ans	31/12/2027	-	-	50 000
AS MONTAYRAL	14 000	31/12/2017	5 ans	31/12/2022	-	14 000	-
AS MONTAYRAL	120 000	31/12/2021	5 ans	31/12/2026	-	-	120 000
AS MONTAYRAL	30 000	31/12/2022	5 ans	31/12/2027	-	-	30 000
MOISSAC AUTOS-ASCM	66 461	14/12/2018	5 ans	31/12/2023	-	-	66 461
MOISSAC AUTOS-ASCM	15 000	20/12/2020	5 ans	31/12/2025	-	-	15 000
MOISSAC AUTOS-ASCM	110 000	31/12/2021	5 ans	31/12/2026	-	-	110 000
MOISSAC AUTOS-ASCM	160 000	31/12/2022	5 ans	31/12/2027	-	-	160 000
SAS AUTOS SETAM	60 000	14/12/2018	5 ans	31/12/2023	-	-	60 000
SAS AUTOS SETAM	70 000	23/12/2019	5 ans	31/12/2024	-	-	70 000
SAS AUTOS SETAM	80 000	31/12/2021	5 ans	31/12/2026	-	-	80 000
SAS JVM AUTOMOBILES	250 000	31/12/2021	5 ans	31/12/2026	-	-	250 000
SA MACARD	66 390	31/12/2022	5 ans	31/12/2027	-	-	66 390

AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

La société financière MSO est la société mère du groupe fiscal, ayant opté pour le régime de l'intégration prévu à l'article 223A du code général de impôts et composé des sociétés suivantes :

- SA MACARD à Montauban
- SAS MACARD 47 à Agen
- SAS SOPRA à Montauban
- SAS JVM AUTOMOBILES à Agen
- SAS AUTOS SETAM 82 à Montauban

L'impôt est comptabilisé, comme en l'absence d'intégration fiscale à l'exception de l'économie d'impôt liée aux retraitements obligatoires de l'intégration fiscale.

L'économie liée aux déficits des filiales est enregistrée en compte d'attente car elle constitue seulement une économie de trésorerie temporaire.

- déficits des sociétés intégrées :	0
- imputation des déficits reportables du groupe :	0
- taux d'IS :	25 %
- économie d'impôt liée à l'intégration fiscale :	0

Consolidation

La société Financière MSO est la société Mère du groupe composé des sociétés suivantes :

- SA MACARD
- SAS MACARD 47
- SAS SOPRA
- SAS JVM AUTOMOBILES
- SARL AUTOS SERVICES NEGREPELISSE
- SARL AUTOS SERVICES ALBASUD
- SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES
- SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL
- SCI LOIN DU BRUIT
- SCI MT LE TUC
- SCI GUILLALMET
- SCI LABOUCHERE
- SCI SYNERGIE
- SCI BIGOT IMMO VILLENEUVE
- SAS AUTOS SETAM 82
- SAS MOISSAC AUTOS-ASCM
- SA SOLA

Jetons de Présence

Des jetons de présence ont été alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour un montant de 21 000 euros.

Mme MARTY Monique, Mr MARTY Jean Louis et Mr COTTES Michel ont perçus 7 000 euros euros chacun,

Ces jetons sont alloués pour leur présence lors des Conseils de Surveillance. 7 conseils de surveillance se sont déroulés durant l'exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R123-198 du code de commerce, modifié par le décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous vous informons que le montant des honoraires des commissaires aux comptes, qui correspond uniquement à leur mission de contrôle légal des comptes de l'exercice 2022, se sont élevés à 25 700 euros hors taxes.

AUTRES INFORMATIONS

Evènements post clôture

Le règlement européen de la distribution automobile évoluant en mai 2023, le constructeur STELLANTIS (fusion PSA-FCA) a résilié l'ensemble de son réseau en mai 2021 afin de mettre en conformité les nouveaux contrats avec ces nouvelles exigences européennes et leurs nouveaux critères relatifs à la distribution automobile.

JVM Automobiles a reçu en juillet 2021 une lettre de nomination sans condition pour CITROEN et sous condition de la réalisation d'un DS Store pour DS AUTOMOBILES (projet en cours et sera finalisé en mai 2023 avec en plus l'intégration d'OPEL sur ce site).

MACARD et MACARD 47 sont renommés sans conditions.

Les nouveaux contrats de réparation débiteront en juillet 2023 (décalage d'un mois) ; s'en suivra d'autres contrats à des échéances ultérieures CONCESSIONNAIRE et RETAILER.

Le nouveau contrat de pièces de rechange DISTRIGO rentrera en vigueur aussi en juillet 2023 pour notre société SOPRA. Cette dernière verra son offre de diversifiée avec la représentation des marques FIAT, ALFA ROMEO et JEEP.

L'unique label SPOTICAR -label VO des marques STELLANTIS- identifie l'ensemble des véhicules d'occasion destinés à particulier, l'ensemble des sites seront identifiés SPOTICAR.

Aussi pour améliorer les temps de préparation ,le groupe va développer un centre de reconditionnement de voitures d'occasion permettant de gagner 10 à 15 jours de préparation et donc améliorer les rotations et ventes de véhicules d'occasion, métier qui est désormais le plus rentable pour un concessionnaire automobile.

Les nouvelles activités Location et scooters électriques démarreront au semestre 1 2023.

Les contrats énergétiques du groupe arrivant à terme fin 2022, nous avons souscrit des nouveaux contrats uniquement sur un an afin d'éviter une hausse des énergies sur plusieurs années.

Parallèlement, nous avons accéléré la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, et la mise en place de commande à distance des bâtiments les plus énergivores ; ce qui limitera les consommations 2023.

CAUTIONS

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de la Caisse d'Epargne, pour le montant d'un découvert de 150 000 euros depuis le 14/09/2012. La durée de cette caution est à échéance au 30/08/2050. Le montant utilisé au 31/12/2022 est de 8 843.98 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de PSA FINANCE, pour le montant d'une ligne de financement de stock de 1 200 000 euros depuis le 10/03/2021, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 1 200 000 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de PSA BANQUE, pour le montant d'un découvert de 300 000 euros et d'un billet à ordre de 300 000 euros. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 318 279.08 euros et le billet à ordre de 300 000 euros a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de la Banque Courtois, pour le montant d'un découvert de 150 000 euros. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 139 307.16 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de la Banque Populaire Occitane, pour le montant de l'emprunt de 160 000 euros contracté pour le financement d'équipement. La durée de cette caution est à échéance au 22/04/2027. Le solde au 31/12/2022 est de 65 341.17 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS JVM AUTOMOBILES**, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine, pour un billet à ordre de 100 000 euros et pour une durée illimitée. Au 31/12/2022 le billet à ordre de 100 000 euros a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS MACARD 47**, auprès de PSA FINANCE, pour le montant d'une ligne de financement de stock de 1 500 000 euros depuis le 10/03/2021, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 1 500 000 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS MACARD 47**, auprès de PSA BANQUE, pour le montant d'un découvert de 300 000 euros et d'un billet à ordre de 300 000 euros. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 281 973.41 euros et le billet à ordre de 300 000 euros a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS MACARD 47**, auprès de la Société Générale, pour le montant d'un découvert de 300 000 euros pour une durée illimitée. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 185 040 euros plus 805 euros d'intérêts.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS SOPRA**, auprès de la PSA BANQUE, pour le montant d'un billet à ordre de 300 000 euros. Au 31/12/2022 le billet à ordre de 300 000 euros a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS SOPRA**, auprès de la Banque Courtois, pour le montant de l'emprunt de 650 000 euros contracté pour le financement du rachat d'un fonds de commerce et du stock. La durée de cette caution est à échéance au 02/12/2031. Le solde au 31/12/2022 est de 293 364.69 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS AUTOS SETAM 82**, auprès de la Banque Populaire Occitane, pour le montant de l'emprunt de 120 000 euros contracté pour le financement de matériel. La durée de cette caution est à échéance du 26/02/2024. Le solde au 31/12/2022 est de 12 290.39 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS AUTOS SETAM 82**, auprès de Financo, pour le montant d'une ligne de financement de stock de 500 000 euros. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 500 000 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS AUTOS SETAM 82**, auprès de la Société Générale, pour le montant d'une ligne de financement de stock Mazda de 105 000 euros depuis le 25/11/2015, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 105 000 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS AUTOS SETAM 82**, auprès de la Banque Populaire, à hauteur de 300 000 euros pour des emprunts d'un montant total de 582 000 euros et un découvert de 100 000 euros depuis le 30/09/2015, pour une durée illimitée. Le solde au 31/12/2022 des emprunts est de 361 193.68 euros et le découvert est utilisé pour 134 857.56€.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SAS AUTOS SETAM 82**, auprès de la Société Générale, pour le montant d'un découvert de 50 000 euros plus les intérêts. La durée de cette caution est à échéance au 19/10/2025. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 121 670 euros plus 665 euros d'intérêts.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SA MACARD**, auprès de PSA FINANCE, pour le montant d'une ligne de financement de stock de 1 800 000 euros depuis le 22/06/2018, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 1 800 000 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SA MACARD**, auprès de PSA BANQUE, pour le montant d'un découvert de 305 000 euros et d'un billet à ordre de 800 000 euros. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 380 654.37 euros et le billet à ordre de 800 000 euros a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SA MACARD**, auprès de la société Générale, pour le montant d'un découvert de 300 000 euros. La durée de cette caution est à échéance au 26/02/2030. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 296 156 euros plus 1 191 euros d'intérêts.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SA MACARD**, auprès du Crédit Agricole, pour le montant d'un billet à ordre de 200 000 euros. Au 31/12/2022 ce billet à ordre de 200 000€ a été émis.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SARL AUTOS SERVICES ALBASUD**, auprès de la Société Générale, pour le montant d'un découvert de 150 000 euros depuis le 09/10/2017 à échéance du 09/10/2027. Le solde au 31/12/2022 du découvert est de 36 632 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SARL AUTOS SERVICES ALBASUD**, auprès de HYUNDAI CAPITAL FRANCE, pour le montant d'une ligne de financement de stock KIA de 811 031.85 euros depuis le 26/01/2021, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 811 031.85 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SARL AUTOS SERVICES ALBASUD**, auprès de CGL, pour le montant d'une ligne de financement de stock de 93 312 euros depuis le 11/07/2017, pour une durée indéterminée. Le solde utilisé au 31/12/2022 est de 93 312 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SCI SYNERGIE**, auprès de la Banque Populaire, pour le montant de l'emprunt de 140 000 euros contracté pour le financement de la construction de la concession KIA. La durée de cette caution est à échéance au 20/03/2028. Le solde au 31/12/2022 est de 69 895.11 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SCI SYNERGIE**, auprès de la Société Générale, à hauteur de 80 000 euros plus les intérêts pour le montant de l'emprunt de 367 270 euros contracté pour le financement de la construction de la concession KIA. La durée de cette caution est à échéance au 01/12/2029. Le solde de l'emprunt au 31/12/2022 est de 229 391 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SCI LOIN DU BRUIT**, auprès de la Société Générale, à hauteur de 363 000 euros plus les intérêts pour le montant de l'emprunt de 1 050 000 euros contracté pour le financement de la nouvelle concession PEUGEOT. La durée de cette caution est à échéance au 08/08/2029. Le solde de l'emprunt au 31/12/2022 est de 883 614 euros.

La **SA FINANCIERE MSO** s'est portée caution de la **SCI LOIN DU BRUIT**, auprès de la Banque Populaire, pour le montant de l'emprunt de 180 000 euros contracté pour le financement de la construction de la concession OPEL. La durée de cette caution est à échéance au 24/11/2034. Le solde au 31/12/2022 est de 164 536.19 euros.



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



COEPTO
11 rue Jean Rodier
31400 Toulouse

Financière MSO S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Financière MSO S.A.
1825, Route du Nord - 82000 Montauban

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

COEPTO
11 rue Jean Rodier
31400 Toulouse



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



COEPTO
11 rue Jean Rodier
31400 Toulouse

Financière MSO S.A.

1825, Route du Nord - 82000 Montauban

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Financière MSO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière MSO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

La note « III - Immobilisations – 2/ Immobilisations financières - Titres de participation, autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur brute des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 6.527.265 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « III - Immobilisations – 2/ Immobilisations financières - Titres de participation, autres titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la Direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 28 juin 2023

KPMG SA

Anne Briqueteur Urbain

Associée

Toulouse, le 28 juin 2023

COEPTO

Arnaud Devant

Associé

SA FINANCIERE MSO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 429 408 €

1825 Route du Nord
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE 2022 Comptes sociaux

Madame, Monsieur,

EVENEMENTS POST CLOTURE

Le règlement européen de la distribution automobile évoluant en mai 2023, le constructeur STELLANTIS (fusion PSA-FCA) a résilié l'ensemble de son réseau en mai 2021 afin de mettre en conformité les nouveaux contrats avec ces nouvelles exigences européennes et leurs nouveaux critères relatifs à la distribution automobile.

JVM Automobiles a reçu en juillet 2021 une lettre de nomination sans condition pour CITROEN et sous condition de la réalisation d'un DS Store pour DS AUTOMOBILES (projet en cours et sera finalisé en mai 2023 avec en plus l'intégration d'OPEL sur ce site).

MACARD et MACARD 47 sont renommés sans conditions.

Les nouveaux contrats de réparation débuteront en juillet 2023 (décalage d'un mois) ; s'en suivra d'autres contrats à des échéances ultérieures CONCESSIONNAIRE et RETAILER.

Le nouveau contrat de pièces de rechange DISTRIGO rentrera en vigueur aussi en juillet 2023 pour notre société SOPRA. Cette dernière verra son offre de diversifiée avec la représentation des marques FIAT, ALFA ROMEO et JEEP.

L'unique label SPOTICAR -label VO des marques STELLANTIS- identifie l'ensemble des véhicules d'occasion destinés à particulier, l'ensemble des sites seront identifiés SPOTICAR.

Aussi pour améliorer les temps de préparation, le groupe va développer un centre de reconditionnement de voitures d'occasion permettant de gagner 10 à 15 jours de préparation et donc améliorer les rotations et ventes de véhicules d'occasion, métier qui est désormais le plus rentable pour un concessionnaire automobile.

Les nouvelles activités Location et scooters électriques démarreront au semestre 1 2023.

Les contrats énergétiques du groupe arrivant à terme fin 2022, nous avons souscrit des nouveaux contrats uniquement sur un an afin d'éviter une hausse des énergies sur plusieurs années.

Parallèlement, nous avons accéléré la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, et la mise en place de commande à distance des bâtiments les plus énergivores ; ce qui limitera les consommations 2023.

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE

La crise de pénurie de semi-conducteurs, a encore fortement contraint la production de véhicules neufs sur l'année 2022. Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement supplémentaire qui a complexifié encore plus certains approvisionnements et rajouté des délais supplémentaires de fabrication.

S'en suit des difficultés logistiques sur le marché français au semestre 2 qui ont généré de gros retards dans l'acheminement des véhicules ; mettant les concessionnaires dans des situations de tension en trésorerie sur la fin d'année.

Le marché de l'occasion est aussi en retrait en volumes par manque de véhicules mais présente malgré tout d'importants potentiels de rentabilité.

Le marché de l'après-vente et des pièces de rechange est soutenu car les clients ont conservé leurs véhicules et les réparent ; aussi certains acteurs locaux ont arrêté leurs activités suite aux différentes difficultés conjoncturelles.

Nous avons entamé en 2022 un développement vers d'autres types de mobilités en :

- Créant la société de location SOLA dans le but de développer la location courte durée avec le panneau UCAR , dont la mise en place sera effective en 2023
- Signant les contrats OXYGO , devenant ainsi à partir de 2023 distributeurs de scooters électriques de cette marque pour les départements 82 et 47.

Nous poursuivons notre stratégie multimarques avec l'arrivée de nouvelles marques - OPEL à Agen - et des représentations STELLANTIS aux nouvelles normes : moins de superficie allouée par marque et la possibilité d'intégrer plusieurs marques sur un même bâtiment ; permettant ainsi de favoriser de meilleures rentabilités.

Au cours de cet exercice, l'activité a été marquée par :

- l'abandon de créance de 66 390 € au profit de la SA MACARD
- l'abandon de créance de 160 000 € au profit de la SAS MOISSAC AUTOS
- l'abandon de créance de 50 000 € au profit de la SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES
- l'abandon définitif de la créance de 31 000 € de 2017 au profit de la SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES
- l'abandon de créance de 30 000 € au profit de la SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL
- l'abandon définitif de la créance de 14 000 € de 2017 au profit de la SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de titres, notre société a perçu des revenus de titres de participation versés pour un montant de 918 keuros contre 4 058 keuros en 2021 (remontée de dividendes à hauteur de 3191 keuros de la SCI Loin du Bruit liée à la vente d'un immeuble).

La rémunération des avances en comptes courants accordées à nos filiales, a généré un produit financier de 137 keuros (24 keuros en 2021) alors que dans le même temps, les intérêts des comptes courants pris en charge par notre société s'élèvent à 89 keuros contre 19 keuros en 2021.

Dans le cadre de la gestion du groupe, la société refacture des redevances administratives et de direction à ses filiales opérationnelles.

Au titre de l'année 2022 le montant total facturé pour cette présentation s'élève à 826 keuros, en 2021 cela représentait 595 keuros.

Les loyers facturés représentent 78 keuros, en 2022 cela représentait 76 keuros en 2021.

Ainsi le chiffre d'affaires total s'élève à 923 keuros en 2022 contre 670 keuros en 2021.

Les dividendes perçus des sociétés filiales ont permis de dégager un résultat financier de 877 keuros contre 4 270 keuros en 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 908 keuros.

Notre résultat exceptionnel s'élève à -308 keuros. Il est essentiellement constitué de 306 keuros d'abandons de créances.

Notre société a constaté une charge liée à l'impôt sur les sociétés de 36 keuros. L'exercice fait apparaître un bénéfice net de 565 keuros, il était de 3 122 keuros en 2021.

ACTIVITE DES FILIALES

Conformément à la stratégie et à la gestion budgétaire mises en place par la société dans le cadre de l'animation de ses filiales, les résultats des activités de chacune d'elles se présentent de la manière suivante :

A) Concernant les concessions automobiles :

Concernant MACARD, malgré un contexte compliqué sur l'activité VN, les marques Opel et les marques FCA prennent progressivement leur place. La marque Peugeot recule en volume car fortement impactée par la crise des semi-conducteurs et la baisse des moyens commerciaux en ventes sociétés. Les activités APV ont retrouvé un niveau d'avant Covid. L'activité VO réalise une année très réussie en marge. Dans ce contexte les résultats sont en progression.

MACARD 47 fait une très bonne année avec un bon développement des activités VO et APV qui génèrent un effet de levier significatif en termes de rentabilité.

JVM AUTOMOBILES progresse, avec notamment une reprise sur le métier VO.

AUTOS SETAM 82 et AUTOS SERVICES ALBASUD continue leur progression et confirme des résultats positifs, aussi portés par de très bonnes marges VO.

B) Concernant les agences :

Une année 2022 qui a retrouvé un meilleur rythme APV, les commissions VN sont par contre en recul du fait de la baisse du marché des ventes VN.

C) Concernant les pièces de rechange : la SAS SOPRA réalise un très bon exercice 2022, avec une nette progression du CA.

D) Concernant les sociétés immobilières :

Les SCI ont eu des activités conformes aux budgets.

L'activité et la situation financière de nos filiales à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Montant net Participation	Date de clôture	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
SA MACARD	1 447 932	31-déc	5 555 828	98,20%	144 617
SAS MACARD 47	1 700 310	31-déc	3 523 148	100,00%	529 883
SAS JVM AUTOMOBILES	1 100 000	31-déc	128 265	100,00%	89 968
SCI SYNERGIE	500 000	31-déc	1 485 093	20,00%	216 774
SCI BIGOT IMMO	28 322	31-déc	23 988	99,99%	13 968
SAS SOPRA	1 050 000	31-déc	3 968 033	100,00%	731 456
SARL A.S.MONTAYRAL	7 600	31-déc	4 625	100,00%	(2342)
SARL A.S.ALBASUD	72 250	31-déc	105 881	85,00%	46 340
SARL A.S.NEGREPELISSE	19 490	31-déc	186 768	100,00%	22 877
SARL A.S.FOULAYRONNES	36 990	31-déc	15 255	85,00%	(1993)
SCI LE TUC	14 940	31-déc	88 283	98,00%	71 758
SCI LOIN DU BRUIT	74 021	31-déc	312 355	99,99%	(1842)
SAS MOISSAC AUTOS -ASCM	236 966	31-déc	27 023	100,00%	2 152
SAS AUTOS SETAM 82	600 000	31-déc	443 374	100,00%	39 926
SAS SOLA	20 000	31-déc	20 000	100,00%	N/A
TOTAL	8 908 821				

INVESTISSEMENTS

La société a acquis les titres de la société SOLA à hauteur de 20 000€.

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022 l'effectif total est de 4 personnes.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE LA LME RELATIVES A L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (DECRET 2015-1553 et 2017-350)

Conformément à ces décrets, la société présente la décomposition, à la clôture de l'exercice 2022, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en application de l'article D.441-1-1 du Code de Commerce du 20 Mars 2017.

FOURNISSEURS		Art D,441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	0 JOUR	1 à 30 JOURS	31 à 60 JOURS	61 à 90 JOURS	91 JOURS ET +	Total de 1 jours et +
Nombre de factures						
Montant TTC	41 734,58	4 896,04	72 021,12	18 000,00	1 260,00	96 177,16
% du montant des achats total des achats de l'exercice	8,01%	0,94%	13,82%	3,45%	0,24%	18,46%
521 097,76 €						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou articles L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	La méthode utilisée pour calculer les retards de paiement est fonction de l'échéance de la facture.					

CLIENTS		Art D,441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	0 JOUR	1 à 30 JOURS	31 à 60 JOURS	61 à 90 JOURS	91 JOURS ET +	Total de 1 jour et +
Nombre de factures						
Montant TTC	193 817,72	804,91	265 405,62		573,98	266 784,51
% du montant du CA de l'exercice	17,49%	0,07%	23,96%	0,00%	0,05%	24,08%
1 107 880,33 €						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou articles L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	La méthode utilisée pour calculer les retards de paiement est fonction de l'échéance de la facture.					

PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

- A) Les budgets 2023 ont été construits sur des bases similaires à 2022 avec une progression des volumes VN liée aux importants portefeuilles de commandes à fin 2022
- B) Nous prévoyons pour les investissements 2023 :
- Le démarrage des travaux pour PRADO, notre centre de préparation VO.
 - La mise à jour des enseignes des marques Stellantis
 - La finalisation des travaux du DS Store et l'installation de la marque Opel sur JVM Automobiles Boé.
 - Des travaux de rénovation et l'intégration d'Opel sur le site Macard47 Villeneuve sur Lot
 - Le développement panneaux solaires sur nos différents sites.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Le montant des emprunts en cours au 31 décembre 2022 dans notre société représente 5 466 keuros. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de cette année.

PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et décide d'affecter le bénéfice de 564 486.13 € comme suit :

- Aux actionnaires à hauteur de 161 028 €, soit 6 euros par action
- Au report à nouveau à hauteur de 403 458.13 €

Nous vous rappelons enfin, les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices :

2019 - 31 250 euros, soit 1 euros par action dont 31 250 euros soumis à la réfaction (2° du 3 de l'article 158 du CGI) et 0 euros non soumis

2020 - 31 250 euros, soit 1 euros par action dont 31 250 euros soumis à la réfaction (2° du 3 de l'article 158 du CGI) et 0 euros non soumis

2021 - 295 218 euros, soit 11 euros par action dont 295 218 euros soumis à la réfaction (2° du 3 de l'article 158 du CGI) et 0 euros non soumis

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Aucune participation des salariés sous aucune forme n'est détenue au 31 Décembre 2022.

DEPENSES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent aucune charge correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code. Par conséquent, aucun impôt supplémentaire n'est supporté par la société en raison desdites dépenses et charges.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes ne sont pas soumis à renouvellement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

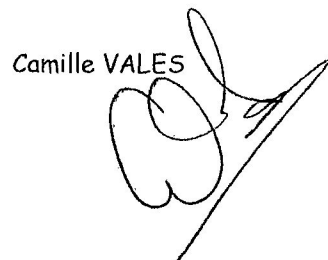
Nos Commissaires Aux Comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission et nous vous demandons en conclusion de ce rapport de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

LE DIRECTOIRE

David JEAN



Camille VALES



SA FINANCIERE MSO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 429 408 €
1825 Route du Nord
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 à l'Assemblée générale du 28 Juin 2023

Madame, Monsieur,

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 18 302 693€
Chiffre d'affaires : 923 234€
Résultat de l'exercice : 564 486€

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

- l'abandon de créance de 66 390 € au profit de la SA MACARD
- l'abandon de créance de 160 000 € au profit de la SAS MOISSAC AUTOS
- l'abandon de créance de 50 000 € au profit de la SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES
- l'abandon de créance de 30 000 € au profit de la SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL

- l'abandon définitif de la créance de 31 000 € de 2017 au profit de la SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES
- l'abandon définitif de la créance de 14 000 € de 2017 au profit de la SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL

Par ailleurs le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS DANS D'AUTRES SOCIETES

Selon l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous précisons la liste des mandats exercés par les dirigeants de notre société dans d'autres sociétés sur l'exercice 2022.

DENOMINATION SOCIALE	DIRIGEANT CONCERNE	FONCTION DANS SOCIETE
SARL AUTOS SERVICES NEGREPELISSE	DAVID JEAN	GERANT
SA MACARD	JEAN-LOUIS MARTY	PDG
	DAVID JEAN	DGD
	CAMILLE VALES	DGD
SAS MACARD 47	SA FINANCIERE MSO Représentée par DAVID JEAN	PRESIDENT
SCI MT LE TUC	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SCI GUILLALMET	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SCI LOIN DU BRUIT	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SCI LABOUCHERE	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SAS AUTOS SETAM 82	SA FINANCIERE MSO Représentée par CAMILLE VALES	PRESIDENT
SAS SOPRA	SA FINANCIERE MSO Représentée par DAVID JEAN	PRESIDENT
SCI SYNERGIE	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SARL AUTOS SERVICES ALBASUD	CAMILLE VALES	GERANTE
SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES	DAVID JEAN	GERANT
SARL A.S. MONTAYRAL	CAMILLE VALES	GERANT
SCI BIGOT IMMO VILLENEUVE	JEAN-LOUIS MARTY	GERANT
SAS JVM AUTOMOBILES	SA FINANCIERE MSO Représentée par CAMILLE VALES	PRESIDENT
SAS MOISSAC AUTOS- ASCM	SA FINANCIERE MSO Représentée par CAMILLE VALES	PRESIDENT
SAS SOLA (Sud-Ouest Location Automobiles)	SA FINANCIERE MSO Représentée par DAVID JEAN	PRESIDENT

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article 225-86 et suivants du Code de Commerce régulièrement autorisées par notre conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

Nos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils relatent dans leur rapport spécial.

CONVENTION CONCLUE PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'ordonnance du 31 juillet 2014, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part - le directeur général- l'un des directeurs généraux délégués- l'un des administrateurs- l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre société mère, la société Financière MSO S.A.,
- et d'autre part, les filiales dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

A l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

Avec la société S.A. MACARD

Refacturation de l'échelle d'intérêts de plusieurs banques

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil d'administration en date du 03 Septembre 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de gestion financière du groupe qui prévoit, dans les comptes de votre société, la fusion des échelles d'intérêts de la banque SOFIB, de la Banque Courtois, de la Banque Populaire Occitane et de la Société Bordelaise CIC, et de ses différentes filiales. Le coût est ensuite réparti trimestriellement sur chaque filiale au prorata de son échelle d'intérêts. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2018 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des intérêts reçus par votre société de la part de la société S.A. MACARD au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6813.70€.

Abandon de créances

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil de surveillance, en date du 23 décembre 2022, a autorisé la Présidente du directoire à signer une convention d'abandon de créances de 66 390 € au profit de la société S.A. MACARD avec une clause de retour à meilleure fortune afin de soutenir financièrement cette filiale.

Avec la société S.A.S MACARD 47

Refacturation de l'échelle d'intérêts de plusieurs banques

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil d'administration en date du 03 Septembre 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de gestion financière du groupe qui prévoit, dans les comptes de votre société, la fusion des échelles d'intérêts de la banque SOFIB, de la Banque Courtois, de la Banque Populaire Occitane et de la Société Bordelaise CIC, et de ses différentes filiales. Le coût est ensuite réparti trimestriellement sur chaque filiale au prorata de son échelle d'intérêt. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2018 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des intérêts reçus par votre société de la part de la société S.A.S MACARD 47 au titre de l'exercice 2022 est de 4360.11 €.

Avec la société S.A.S SOPRA

Refacturation de l'échelle d'intérêts de plusieurs banques

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil d'administration en date du 03 Septembre 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de gestion financière du groupe qui prévoit, dans les comptes de votre société, la fusion des échelles d'intérêts de la banque SOFIB, de la Banque Courtois, de la Banque Populaire Occitane et de la Société Bordelaise CIC, de ses différentes filiales. Le coût est ensuite réparti trimestriellement sur chaque filiale au prorata de son échelle d'intérêt. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2018 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des intérêts reçus par votre société de la part de la société S.A.S SOPRA au titre de l'exercice 2022 s'élève à 299,69 €.

Avec la société S.A.S JVM AUTOMOBILES

Refacturation de l'échelle d'intérêts de plusieurs banques

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil d'administration en date du 03 Septembre 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de gestion financière du groupe qui prévoit, dans les comptes de votre société, la fusion des échelles d'intérêts de la banque SOFIB, de la Banque Courtois, de la Banque Populaire Occitane et de la Société Bordelaise CIC, de ses différentes filiales. Le coût est ensuite réparti trimestriellement sur chaque filiale au prorata de son échelle d'intérêt. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des intérêts reçus par votre société de la part de la société S.A.S JVM AUTOMOBILES au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1597,09€.

Avec la société S.A.S MOISSAC AUTOS

Abandon de créances

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil de surveillance, en date du 23 décembre 2022, a autorisé la Présidente du directoire à signer une convention d'abandon de créances de 160 000 € au profit de la société S.A.S MOISSAC AUTOS avec une clause de retour à meilleure fortune afin de soutenir financièrement cette filiale.

Avec la société S.A.R.L AUTOS SERVICES FOULAYRONNES

Abandon de créances

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil de surveillance, en date du 23 décembre 2022, a autorisé la Présidente du directoire à signer une convention d'abandon de créances de 50 000 € au profit de la société S.A.S AUTOS SERVICES FOULAYRONNES avec une clause de retour à meilleure fortune afin de soutenir financièrement cette filiale.

Votre conseil de surveillance a aussi autorisé à renoncer définitivement au remboursement de l'abandon de créance de 31 000 euros au profit de la SARL AUTOS SERVICES FOULAYRONNES. En effet cet abandon de créance arrivant au terme de l'échéance le 31 Décembre 2022, date à laquelle le retour à meilleure fortune n'a pu être constaté dans notre filiale au vu de ses résultats.

Avec la société S.A.R.L AUTOS SERVICES MONTAYRAL

Abandon de créances

Monsieur Jean-Louis Marty Président du Conseil de surveillance de votre société

Votre conseil de surveillance, en date du 23 décembre 2022, a autorisé la Présidente du directoire à signer une convention d'abandon de créances de 30 000 € au profit de la société S.A.S AUTOS SERVICES MONTAYRAL avec une clause de retour à meilleure fortune afin de soutenir financièrement cette filiale.

Votre conseil de surveillance a aussi autorisé à renoncer définitivement au remboursement de l'abandon de créance de 14 000 euros au profit de la SARL AUTOS SERVICES MONTAYRAL. En effet cet abandon de créance arrivant au terme de l'échéance le 31 Décembre 2022, date à laquelle le retour à meilleure fortune n'a pu être constaté dans notre filiale au vu de ses résultats.

EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 .

La Société MSO est dirigée depuis le 1^{er} Juillet 2014 par un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

IMPACT CRISE SEMI CONDUCTEURS, GUERRE UKRAINE ET CRISE LOGISTIQUE

La crise de pénurie de semi-conducteurs, a encore fortement contraint la production de véhicules neufs sur l'année 2022.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement supplémentaire qui a complexifié encore plus certains approvisionnements et rajouté des délais supplémentaires de fabrication.

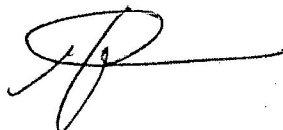
S'en suit des difficultés logistiques sur le marché français au semestre 2 qui ont généré de gros retards dans l'acheminement des véhicules ; mettant les concessionnaires dans des situations de tension en trésorerie sur la fin d'année.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

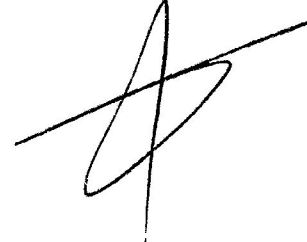
Jean Louis MARTY



Monique MARTY



COTTES Michel



SA FINANCIERE M S O

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 429 408 €
1825 Route du Nord
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 Juin 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 (Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 Juin
Au siège social de la SA FINANCIERE MSO à 11h

Les Actionnaires de la société Anonyme SA FINANCIERE M.S.O au capital de 429 408 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil de Surveillance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Jean Louis MARTY, Président du Conseil de Surveillance.

Mme MARTY Monique et Mme VALES Camille

Les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

M. JEAN David est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi composé, Monsieur le Président, déclare la séance ouverte.

Mme BRIQUETEUR URBAIN Anne, de la société KPMG, Commissaires Aux Comptes, régulièrement convoquée est présente.

M. DEVANT Arnaud, Co-commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 26 838 actions, soit plus du quart du capital social, que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence signée par les membres du Bureau
- Les copies de lettres adressées aux actionnaires
- La copie de la lettre de convocation aux Commissaires aux Comptes
- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- L'inventaire et les comptes annuels établis au 31 décembre 2022
- Le rapport du Conseil de Surveillance
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-86 du code de Commerce
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice

Puis, le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, le tableau mentionnant l'état civil des Administrateurs et Directeurs Généraux avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions visées aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

En outre, le Président déclare que la liste des actionnaires arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'assemblée et le rapport du Commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires quinze jours avant la réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-86 du code de Commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des jetons de présence,
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport du Conseil et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 564 486.13€ ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 du code de Commerce, l'assemblée générale déclare approuver l'ensemble des opérations dont il est rendu compte dans ce rapport.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés ou ayant droit de vote en ce qui concerne les opérations dont il est rendu compte dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du Directoire, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 564 486.13 €, de la manière suivante :

Aux actionnaires, à titre de dividende 6 € par action soit	161 028.00 €
Report à nouveau	403 458.13 €

TOTAL	564 486.13 €

Après cette affectation, le montant du report à nouveau reste créditeur à hauteur de 3 444 779.10 €.

Enfin, nous vous rappelons les distributions des dividendes réalisées au titre des trois derniers exercices :

2019	31 250 euros, soit 1 euros par action
2020	31 250 euros, soit 1 euros par action
2021	295 218 euros, soit 11 euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés ou ayant droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'allouer des jetons de présence pour un montant total de 21 000 euros et donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance pour la répartition de cette enveloppe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés ou ayant droit de vote.

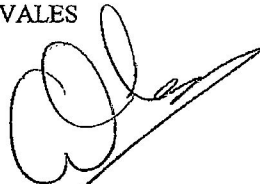
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 Heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT,
Jean-Louis MARTY



LES SCRUTATEURS,
Camille VALES



Monique MARTY



LE SECRETAIRE,
David JEAN

